

## **Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)**

### **Orthophoniste (année scolaire 2019-2020)**

Référence : P-2112-001-R

Durée : POSTES RÉGULIERS À TEMPS PLEIN OU TEMPS P

Endroit : Montréal

POSTES RÉGULIERS À TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.

( Possibilité de travailler 35h/semaine à raison de 5 jours/semaine ou à temps partiel )

### **DESCRIPTION DE L'ORGANISATION**

Établie dans l'ouest de l'île de Montréal, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), deuxième réseau scolaire en importance au Québec, regroupe 75 000 élèves répartis dans 100 établissements (74 écoles primaires, 13 écoles secondaires, 3 écoles spécialisées, 6 centres de formation professionnelle et 4 centres d'éducation des adultes).

Notre milieu est caractérisé par une clientèle diversifiée où se côtoient 143 langues maternelles différentes.

### **RÔLE DE L'ORTHOPHONISTE**

L'emploi d'orthophoniste dans le contexte de la CSMB comporte plus spécifiquement le dépistage et l'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter du langage, de la parole et de la voix et la détermination d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie dans un but de prévention, réadaptation ou rééducation.

L'orthophoniste s'assure de la mise en œuvre du plan de traitement et d'intervention. L'orthophoniste s'occupe de la prévention et de l'identification des problèmes de parole, de langage et de communication. Il en évalue la nature, l'étendue et la sévérité dans le but d'établir une conclusion orthophonique. À la suite de l'évaluation, il détermine les objectifs d'intervention et prend en charge la rééducation des élèves si indiqué, en collaboration avec différents intervenants du milieu et les parents.

Pour en savoir plus sur le cadre de référence en orthophonie de la CSMB : <https://levisseauve.ecoleverdun.com/wp-content/uploads/2016/05/Cadre-de-referance-en-orthophonie.pdf>

### **QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES**

- L'orthophoniste analyse les besoins de l'élève qui présente des problèmes au plan de la communication. Elle ou il analyse et interprète les renseignements recueillis dans le but d'évaluer le langage, de la voix et de la parole et de déterminer un plan de traitement adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.
- Elle ou il élabore un plan de traitement et d'intervention en orthophonie adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.
- Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.
- Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.
- Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Elle ou il intervient auprès des groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

- Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.
- Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.

Pour consulter la description complète :

[http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/11\\_Plans\\_class/professionnel/2017\\_02\\_07\\_Plan\\_Class\\_Prof\\_10\\_novembre\\_2015\\_FINAL.pdf](http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/11_Plans_class/professionnel/2017_02_07_Plan_Class_Prof_10_novembre_2015_FINAL.pdf) p. 30

**LA CSMB OFFRE DES AVANTAGES TELS QUE :**

- 20 journées de vacances après un an de service continu;
- Journées fériés dont 2 semaines de congés payés pour la période de Noël et du jour de l'an;
- Journée de maladie et congés spéciaux;
- Assurances collectives;
- Régime de retraite;
- Programme d'aide aux employés;
- Concertation professionnelle permettant les échanges cliniques et le partage entre les orthophonistes de la CSMB;
- Possibilité de remboursement de la cotisation à l'Ordre professionnel.
- Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.
- Preuve de réussite d'un examen de français (SEL, CEFRANC, TECFÉE) dans les trois premier mois d'emploi.
- Expérience de travail avec une clientèle jeune est un atout

SVP Postulez en ligne au : <https://rita.illicohodes.com/go/5ccb373d8573915851d35bb7/51fc022158b70066fae49f9a/fr>